

Lettre Patoise

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le pays du dimanche**

Band (Jahr): **4 (1901)**

Heft 200

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-285600>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Rousselot, supérieure de l'hôpital mixte de Remiremont, décédée à l'âge de soixante-quatorze ans ; on donne ces touchants détails sur un épisode de la vie de la vaillante femme :

La guerre la surprit tandis qu'elle dirigeait les hospices de Pont-à-Mousson. Aussitôt elle organisa des ambulances dans la plupart des monuments publics où plus de 3,000 blessés furent soignés. Les militaires convalescents rejoignaient par ses soins l'armée française.

— Je ne suis qu'une femme, disait elle, mais je veux vaincre à ma manière.

Dénoncée et traduite devant un conseil de guerre allemand, sœur Irène dut subir de sept heures à minuit, un long interrogatoire, cependant le conseil municipal de la ville attendait impatiemment le prononcé du jugement.

Après l'avoir pressée de questions, le président du conseil de guerre termine, fatigué, en disant à ses assesseurs qu'après tout elle avait bien agi.

Mais un juge, plus zélé, plus féroce que ses collègues, s'écrie :

— Qui vous dit qu'elle ne nous ment pas ?

Sous cette apostrophe, Sœur Irène se redresse et riposte en allemand :

— Vous saurez, monsieur, qu'une Sœur de charité n'a jamais menti !

Cette fière réplique lui sauva la vie.

Le conseil de guerre leva aussitôt sa séance.

Depuis ces événements, Sœur Irène a été nommée supérieure des Sœurs de Saint-Charles, à l'hôpital de Remiremont, et ses hautes qualités d'intelligence et de cœur étaient très connues et très appréciées dans cette ville.

En août 1895, lors d'une visite aux hospices de Remiremont, le ministre de l'Instruction publique a attaché le ruban tricolore sur la poitrine de la vaillante religieuse qui, il y a trois jours seulement, célébrait le cinquantenaire de son entrée en religion.

LETTRÉ PATOISE

Fetè conte en patois.

Ai y aivai enne fois in Aidjolat ai enne Aidjolatte que s'aimait to piaint quemun qu'en ne voit pu diaire de ménaidje mite-naint. Voite li, diait in djoit Djean Pierre en sai fenne, que s'aipelait Fanchon, i demaînde à bon Due de meuri devint toi, i airo tro de tchaigrin se te pesso lai premiere. Et moi donc, s'écriait Fanchon, pou chur i ne te suroivrò pe vingt-quatre heures.

— Oh, vingt-quatre heures, ça brament dire.

— Pe di tot, an airait ai faire doue fosses en piaice d'enne.

— Te di çoli, main se te voyau veni lui moue, te djaserai àtremet.

— I t'aichure que non.

Djean Pierre secoué lai tête.

— As-que te l'ai vu queques cos, lai moue ? qu'ai dié.

— Djemai, as-qu'en lui voit ?

— Bin chur, le pusevant, stu que dai meuri bintò voit veni enne djerenne noire to dépieumai. Se ste djent a to seule son affairi à réyie. Ça en lé que lai moue en veut'elle trépasseré aivaint lai fin de la semaine. S'en se trove dou on trà, ai ié pu de tchaince de s'en tirie. La moue seré pou stu que laicheré la djerenne veni vé lu.

Enne pére de semaines aipré, Djean Pier-

re revenié in soi de lai tchairrue, ai l'étaï sòle ai so couché chu in bainc derie le foïna de lai tieugéenne ai pe ai s'endreméché.

Di temps d'çoli sai fenne fesai lai moïrande.

To d'in cò, enne peute noire djerenne, to dépieumai, entré en lai tieugenne et allé to droit contre lai Fanchon.

Lai fenne feu to traibi, se iévé vite ai peu tcheussé lai djerenne de lai san de son hanne, en diait to balement : « Vai vé le bainc, vai vé le bainc ».

Da qu'elle djasai to balement. Djean Pierre l'ouyé main ai ne fesai cas me dire de ran. Ai savait çò qu'ai se musai dje bîn, que, bin que sai fenne l'aimait, elle s'aimai encore in pò pu lie-même. Ça l'hichetoire de bîn des fennes et peu achi de bîn des hannes.

Le F. Spicace.

Récréations du dimanche

Solutions aux questions posées dans le N° 198 du *Pays du Dimanche* :

778. CHARADE.

Piémont.

779. SYNONYMES.

Les absents.

| | | |
|---------|-----------|--------------|
| LES | une. | — Phébé. |
| SS | ssai. | — Tentative. |
| INCÈRE. | — incère. | — Véridique. |
| ARRÊT. | — arrêt. | — Jugement. |
| ILLON. | — illon. | — Cuivre. |
| IRE. | — ire. | — Majesté. |
| PÉE. | — pée. | — Glaive. |
| ÉGOCE. | — égoce. | — Commerce. |
| RIBUT. | — ribut. | — Impôt. |
| ITE. | — ite. | — Paysage. |

780. CONTRAIRES.

Ont tort.

| | | |
|----------|------------|--------------|
| ONT | ter. | — Ajouter. |
| ADIR | — adir. | — Zénith. |
| IMIDE. | — imide. | — Audacieux. |
| OMBE. | — ombre. | — Berceau. |
| BÉIR. | — béir. | — Commander. |
| ÉTARDER. | — étarder. | — Avancer. |
| OUT. | — out. | — Rien. |

781. MOTS EN CROIX.

L
E
O
V I N C I
A
R
D

Ont envoyé des solutions complètes : MM. Le Pilier du Cercle Industriel à Neuveville ; Emile Etienne à Courtemaiche ;

Ont envoyé des solutions partielles : MM. Eureka à Bienne ; Mouette d'eau douce à Neuchâtel ; Chrysanthème de Toussaint à Boncourt ; Au pays des pives à Saignelégier ;

786. CHARADE.

Pour vous chauffer allumez le premier,
Venir au monde apprendra le dernier,
Et d'un impôt on frappera l'entier.

787. PROBLÈMES ALPHABÉTIQUES.

CONSONNES.

Compléter les mots suivants en y ajoutant les

voyelles qui ont été distraites et l'on obtiendra une épigramme de quatre vers :

Vs — q — dchfrz — e — grmr — vs — dvz
— *tr — frt — mln — m — q — l * * ft —
* n — pt — m * n — err — m — f — j * —
prdrs — mn — ltn

788. MOTS EN TRIANGLE.

| | |
|---------------|-------------------------|
| X X X X X X X | 1. Prénom féminin. |
| X X X X X X | 2. Fait suite à la nef. |
| X X X X X | 3. Coutume. |
| X X X X | 4. Vassal fidèle. |
| X X X | 5. Moitié de l'Enéide. |
| X X | 6. Négation. |
| X | 7. Voyelle. |

789. MOTS HISTORIQUES

Quel est le maréchal de l'Empire qui a prononcé cette phrase historique :

Mon amie, tu ne pleureras plus en rentrant des Tuileries ?

Envoyer les solutions jusqu'au mardi soir, 12 courant.

Bons mots

Au restaurant :

— D'où nous sortez-vous un poulet aussi coriace ?

Le garçon :

— D'un œuf dur, m'sieu !

Au tribunal.

— Vous êtes accusé d'avoir bu le vin de votre patron, qui tient un débit.

— Oh ! mon président, tout, excepté ça ! je connais trop le vin du patron pour le boire !

Publications officielles

Convocations d'assemblées.

Courgenay. — Le 17 à 1 h. pour voter les comptes et statuer au sujet de la vente de bois aux Meuniers.

Ocourt. — Le lundi 11 à 10 h. assemblée bourgeoise pour recevoir de nouveaux bourgeois.

Immédiatement après, assemblée municipale pour décider si l'on veut mettre une partie des pâturages communaux en forêt et établir un règlement pour le cimetière.

Cote de l'argent

du 30 Octobre 1901.

Argent fin en grenailles. fr. 101. — le kilo.

Argent fin laminé, devant servir de base pour le calcul des titres de l'argent des boîtes de montres . . . fr. 103. — le kilo.

Éditeur-imprimeur : G. Moritz, gérant.